

02 mai 2017 -13:05

Envoi des propositions de déclaration simplifiée et des déclarations papiers

A partir du 2 mai, le SPF Finances envoie les propositions de déclarations et les déclarations papiers simplifiées.

A partir d'aujourd'hui et jusqu'au 22 mai, le SPF Finances envoie 2,1 millions de propositions de déclaration simplifiées aux pensionnés, aux personnes qui reçoivent une allocation de remplacement ou avec des revenus très faibles.

Les personnes qui reçoivent une déclaration simplifiée sont invitées à vérifier si les données proposées sont correctes et complètes. Si ces données sont incorrectes ou incomplètes, le contribuable renvoie le formulaire de réponse en format papier pour le 29 juin ou corrige sa déclaration sur tax-on-web pour le 13 juillet 2017. Si les données sont correctes et complètes, il ne faut rien faire.

L'année passée, 94% des contribuables n'ont pas modifié leur proposition de déclaration simplifiée.

Aujourd'hui, et jusqu'au 23 mai, est également le premier jour d'envoi des déclarations papiers. En 2016, 980.000 déclarations papiers ont été introduites. Cela représente 14% du total des déclarations ce qui signifie que la déclaration papier est le canal le moins utilisé.

Les déclarations papiers doivent être rentrées pour le 29 juin.

#tow2017

SPF Finances
North Galaxy
Boulevard du Roi Albert II 33/70
1030 Bruxelles
Belgique
<http://finances.belgium.be>

Florence Angelici
Porte-parole (FR) SPF Finances
+32 470 775 728
florence.angelici@minfin.fed.be

Francis Adyns
Porte-parole (NL) SPF Finances
+32 470 76 22 44
francis.adyns@minfin.fed.be